

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courrier ou mail à :

Coordonnées

INSTITUT DES METIERS DE L'ARTISANAT
25 TER AVENUE DU CARDINAL RICHAUD
33300 BORDEAUX
Email raphael.bodin@cm-bordeaux.fr

*L'entrée en formation est soumise à une inscription préalable. Pour tout changement de stagiaire, report, absence, etc. merci de contacter notre service commercial ci-dessus indiqué.
Cette formation rentre dans le cadre du dispositif COMPETENCES EMPLOIS 2020-2022 et du dispositif formations Entreprises 50 salariés et plus pour les services de l'automobile.*

ENTREPRISE

Raison sociale :

N°SIRET :

Code NACE :

Adresse :

CP :

Ville :

Effectifs :

- de 11 salariés

de 11 à 49 salariés

de 50 salariés et +

Personne à contacter :

Téléphone :

E-mail :

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

CP :

Ville :

Date de naissance :

Emploi occupé :

Catégorie socio professionnelle : ouvrier/employé maîtrise cadre

Date d'embauche :

Statut : salarié branche SA apprenti branche SA autres

FORMATION

Référence de la formation : NA CMAR 6 CFA 33/2

Durée totale de la formation : 21 heures

Session	Durée (heures)	Lieu	Date(s)	Tarif
LES METHODES D'ASSEMBLAGE DES ELEMENTS RIVETES COLLES	21	CFA / INSTITUT DES METIERS DE L'ARTISANAT 25 TER AVENUE DU CARDINAL RICHAUD 33300 BORDEAUX	28, 29 et 30 novembre	945 € TTC
Nombre d'heures achetées : 21				945€ TTC*

*Les tarifs TTC sont communiqués sous réserve du taux en vigueur

- **Je retourne au CFA le présent document complété, daté et signé.**

En signant ce document, vous confirmez que le(la) collaborateur(trice) à inscrire est en accord avec les critères d'admission à la formation. Il/elle exerce un métier appartenant aux publics ciblés. Il/elle est en conformité avec les prérequis indiqués.

- Cette formation peut faire l'objet d'une **prise en charge de votre OPCO** ou d'autres financeurs
- A compter du 01 novembre 2021, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2020/2022 porté par OPCO Mobilités ([Conditions et références](#)) consultables sur le site de l'OPCO Mobilités, peuvent bénéficier d'une prise en charge.
Je donne alors mandat au CFA, pour le compte de l'entreprise ci-dessus nommée, de dépôt d'une demande de prise en charge auprès de l'OPCO Mobilités, pour la présente action.

Conformément aux conditions générales de prestation de la CMAR NA, l'absentéisme sera facturé à l'entreprise.

FACTURATION

N°SIRET de facturation :

Adresse (si différente) :

CP :

Ville :

SIGNATURE

Fait à :, Le.....

J'ai lu et j'accepte les Conditions générales de ventes

(Signature de l'employeur + cachet de l'entreprise ou signature de l'individuel)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA CMA NA

Entre l'établissement public :

La Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine (ci-après désignée par CMA NA)

Établissement public administratif

Numéro de Siret : 130 027 923 00015

46 rue Général de Larminat

33 074 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 57 22 57 22

Courriel : contact@artisanat-nouvelle-aquitaine.fr

Représentée par le président de CMA NA, Gérard GOMEZ et dûment habilité aux fins des présentes.

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services du présent établissement public.

Sont exposés et convenus ce qui suit :

1- Objet et champ contractuel

1. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la CMA NA et son centre de formation s'engagent à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.
2. Ses formations sont commercialisées par l'intermédiaire des sites des CMA de la Nouvelle-Aquitaine. La liste et le descriptif des formations proposées peuvent être consultés sur le(s) site(s) susmentionné(s).
3. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
4. Cette formation rentre dans le cadre du dispositif COMPETENCES EMPLOIS 2020-2022 et du dispositif formations Entreprises 50 salariés et plus pour les services de l'automobile
5. La CMA NA peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2- Définitions

- **Formations diplômantes (reconversion pour adultes) :** parcours de formation organisé en alternance centre-entreprise
- **Formation courtes inter-entreprises :** formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux.
- **Formations intra-entreprises :** formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client
- **Client :** personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- **Stagiaire :** personne physique qui bénéficie de la formation.

3- Prise en compte des inscriptions

1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception du contrat de formation signé.
3. Pour les formations diplômantes : l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par le responsable du pôle, les prescripteurs ou l'autorité délivrant le diplôme ou le titre.

4- Responsabilité

1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
2. La CMA NA ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets apportés par les stagiaires.
3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5- Prix-modalités de facturation et de paiement

1. Les prix sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, la CMA NA n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.
2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.

6- Prise en charge par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, Pôle emploi, FAFCEA...) il appartient au client/ stagiaire :

- De faire la demande de la prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- D'indiquer explicitement sur le bon de commande et /ou la convention et /ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse ;
- Si le dossier de prise en charge de l'organisme de formation ne parvient pas à la CMA NA avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client.
- Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour une quelconque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

7- Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client à des pénalités de retard fixées à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
2. Une indemnité forfaitaire de 40€ est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.
3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, la CMA NA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8- Convocation et attestation de présence

1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. La CMA NA ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.
2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et / ou stagiaire après chaque formation.

9- Refuse de commande

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, la CMA NA sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10- Annulation, report, cessation anticipée, absences

Par le client

Toute demande d'annulation de la prestation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

En cas d'annulation par le client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, moins de 15 jours francs avant le commencement des prestations, la CMA NA facturera des droits d'annulation représentant 50% du prix des prestations annulées.

En cas d'annulation tardive par le Client moins de 7 jours francs avant le début des prestations ou de non-présentation du participant aux jours et heure fixés par la CMA NA, les droits d'annulation représenteront 80% du prix des prestations annulées.

Par la CMA NA

La CMA NA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. Les sommes versées sont remboursées au client.

En cas de report, la CMA NA propose de nouvelles dates : si le client accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

En cas de force majeure

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel événement dès que possible.

11- Propriété intellectuelle

La CMA NA est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à la CMA NA.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par la CMA NA est illicite et pourra donner suite à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12- Responsabilité de la CMA NA

L'obligation souscrite par la CMA NA dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

13- Confidentialité

La CMA NA, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiel les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux,...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

14- Protection des données personnelles

1. Responsable du traitement des données à caractère personnel

La CMA NA met en place un traitement de données à caractère personnel qui a pour finalité la vente et la livraison des produits et services visés aux présentes.

Dans ce cadre, la CMA NA, ses sous-traitants et co-traitants éventuels, se conformeront à la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016/679) ainsi qu'à leur modification ou remplacement postérieur à leur première application.

Les intervenants sont les suivants :

- La CMA NA,
- Formateurs externes désignés dans le cadre d'appels d'offres et assimilés à ce titre à des agents de la CMA NA,

La CMA NA est responsable de la collecte des données personnelles de l'acheteur, réalisée dans le cadre de la présente vente via le ou les sites Internet cités ci-dessus.

2. Collecte des données dans le cadre de la vente

Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et à l'exécution des services commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée. Aucune décision automatisée ou de profilage n'est mise en œuvre au travers du processus de commande.

La CMA NA collecte les catégories de données suivantes : nom, prénom, courriel et le cas échéant, adresse postale.

La CMA NA, ses sous-traitants et co-traitants éventuels s'engagent à ne pas collecter les données bancaires de l'acheteur.

Les données à caractère personnel collectées concernent les catégories de personnes suivantes : clients (personnes physiques), stagiaires.

Les Traitements de Données Personnelles que le vendeur réalise ou est susceptible de réaliser, sont nécessaires aux traitements suivants :

- Les traitements contractuels (devis, facturation...)
- Les traitements nécessaires au suivi de la formation (convocation, émargements, appréciations...).
- Dans le cas où le coût de la formation est pris en charge par un organisme tiers, les traitements nécessaires pour que cet organisme puisse effectivement prendre en charge ce coût.

La CMA NA, ses sous-traitants et co-traitants éventuels s'engagent à s'assurer de la conformité de l'ensemble des traitements indiqués ci-dessus, au sens de l'article 24-1 du RGPD.

La CMA NA ne procède pas aux traitements de données suivants :

- La modification des données collectées.

La nature des opérations réalisées sur les Données Personnelles est la suivante :

- Collecte des données

- Conservation, tel qu'imposée par la loi.
- Consultation, par les intervenants pour assurer le suivi et l'organisation de la formation

Communication à des organismes tiers, dans le cadre d'une prise en charge du coût de la formation par cet organisme tiers.

3. Stockage et sécurité des données à caractère personnel

La CMA NA assure que les données à caractère personnel sont stockées et sécurisées chez les sous-traitants/cotraitants suivants : Com6.